

Le 17/10/2018

[COMMUNIQUE] SOS MEDITERRANEE annonce des poursuites judiciaires contre ses agresseurs et leurs soutiens suite à l'attaque de son siège à Marseille

« Ce n'est pas la première fois que l'association SOS MEDITERRANEE est victime d'intimidation et de diffamation de la part de groupes et d'individus malveillants. Mais après l'attaque du siège de notre association le 5 octobre à Marseille, la gravité des faits et l'apologie de ces délits par des responsables politiques ou publics nous obligent à réagir fermement. Nous condamnons vigoureusement et poursuivrons en justice toute personne qui porte atteinte à nos équipes et à notre association, ou qui colporte des mensonges et des propos haineux indignes de notre démocratie européenne » a déclaré ce jour lors d'une conférence de presse à Marseille le Président de SOS MEDITERRANEE France, Francis Vallat.

Rappel des faits : 22 individus investissent violemment le siège de SOS MEDITERRANEE

Le 5 octobre 2018 vers 14h, 22 individus font irruption de manière extrêmement brutale dans les locaux de SOS MEDITERRANEE à Marseille en hurlant et en brutalisant les personnes qui se trouvent sur leur passage. Trois membres du personnel sont éjectés des bureaux par la force et parviennent à appeler la police, tandis que quatre autres salariés restent bloqués à l'intérieur, trois réfugiés ensemble dans un bureau et l'autre isolé en compagnie des assaillants. Peu après, les 22 assaillants ouvrent les fenêtres et déploient une banderole vers la rue sur laquelle est écrite « SOS MEDITERRANEE complice de trafic d'êtres humains ». Ils allument également des fumigènes, filment la scène et poussent vers la sortie le salarié isolé qui assiste sidéré à la scène.

Alors que la police a investi l'édifice, les trois membres du personnel toujours présents dans les locaux tentent de sortir mais en sont empêchés par les agresseurs qui bloquent la porte. Ils y parviennent finalement après une négociation avec les assaillants. A l'extérieur dans la rue, des personnes filment la scène et quelques minutes plus tard, une vidéo est postée sur les réseaux sociaux.

Les 22 assaillants ont tous été appréhendés par la police et placés en garde à vue tandis que les sept salariés en état de choc se sont rendus à la police pour déposer plainte et à l'hôpital pour constater les violences dont ils ont été les victimes. Des arrêts de travail ont été remis aux salariés traumatisés par l'agression.

« Lors de cette attaque violente dans les locaux de l'association, des salariés ont reçu des coups, d'autres ont été retenus contre leur gré, nous avons tous été extrêmement choqués et traumatisés par cette intrusion en mode « commando » et l'utilisation d'une telle violence. Cependant cette épreuve et tous les soutiens reçus depuis ont encore renforcé notre détermination à poursuivre notre mission », déclare l'une des victimes de l'attaque.

Des poursuites engagées devant les tribunaux à l'encontre des agresseurs et de leurs soutiens

L'attaque du 5 octobre a conduit à la mise en examen par le juge d'instruction des 22 assaillants. Les qualifications pénales retenues sont celles de « violences en réunion, séquestration, participation à un groupement en vue de commettre des violences, enregistrement et diffusion d'images violentes ».

SOS MEDITERRANEE France ainsi que les victimes ont décidé de se constituer parties civiles dans le cadre de l'information judiciaire en cours. Un collège de défense formé par Maîtres Sébastien Mabile et François de Cambiaire, avocats au barreau de Paris, ainsi que Maître Vincent Schneegans, avocat au barreau de Marseille, est chargé de représenter l'association et ses salariés devant la justice.

Selon Maître François de Cambiaire, « L'information judiciaire permettra d'établir la responsabilité individuelle de chacun

de ces assaillants mais aussi leur responsabilité collective en tant que groupe, puisque la circonstance de violences « en réunion » et l'infraction de « participation à un groupement violent » ont été retenus par le juge. Nous ne pourrions pas comprendre que le commanditaire de cette action puisse rester impuni ». SOS MEDITERRANEE et ses salariés demanderont la réparation de l'ensemble des préjudices, physiques, matériels, moraux, psychologiques subis.

Autres poursuites pour diffamation, apologie de la violence et propos racistes et haineux

« Lors de l'assaut des bureaux, des allégations gravement diffamatoires ont été portées à l'encontre de SOS MEDITERRANEE, l'accusant d'être complice des réseaux de passeurs ou de trafic d'êtres humains. Ces allégations tombent sous le coup de la loi pénale dès lors qu'elles portent atteinte à l'honneur et à la considération de SOS MEDITERRANEE », a commenté Maître Sébastien Mabile.

Il a par ailleurs été constaté que plusieurs personnalités politiques et parlementaires ont relayé massivement dans la presse et sur les réseaux sociaux l'attaque commise contre les salariés de SOS MEDITERRANEE, reprenant voire se félicitant de cette intrusion illégale et violente dans les locaux de l'association.

« Des poursuites seront intentées contre toute personne ayant fait l'apologie de cette attaque et/ou ayant repris les messages diffamatoires » a fait savoir Maître Mabile.

« Ces faits ont libéré une parole violente, y compris des attaques intolérables à caractère antisémite, pour lesquelles les auteurs seront systématiquement poursuivis » a repris son confrère. Il faisait allusion à un message circulant sur internet et les réseaux sociaux, affublant d'une étoile jaune l'image d'un des porte-paroles de l'association et comportant des propos haineux et antisémites.

Reprendre au plus vite notre mission de sauvetage en dépit des attaques subies

Enfin, Francis Vallat a tenu à réitérer avec force que « les équipes de SOS MEDITERRANEE ont toujours respecté à la lettre toutes les lois en vigueur, à terre comme en mer. Notre mission est simple : sauver des personnes en détresse en mer et les ramener, conformément au droit maritime international, dans le port sûr le plus proche. L'acharnement et la criminalisation qui discréditent et entravent notre action sont indignes et doivent cesser : l'urgence humanitaire reste entière en Méditerranée, il est temps que la sauvegarde de la vie prime sur toute considération politique ou idéologique. Plus que jamais, les citoyens sont appelés à se mobiliser à nos côtés pour défendre ce droit fondamental et nous aider à reprendre au plus vite notre mission vitale de sauvetage. »

SOS MEDITERRANEE souhaite enfin remercier chaleureusement les très nombreux soutiens qui lui ont été exprimés et ont aidé ses équipes à traverser cette nouvelle épreuve.

-----SOS MEDITERRANEE Ensemble agissons pour sauver des vies en mer

Depuis 4 ans, plus de 15 000 hommes, femmes et enfants sont morts noyés en Méditerranée en tentant la traversée sur des embarcations de fortune. SOS MEDITERRANEE est une association européenne de citoyens qui affrète l'Aquarius pour porter secours à ceux qui fuient. En deux ans et demi, 29 523 personnes ont été secourues dont 23% sont des mineurs.

Chaque jour en mer coûte 11 000 euros : 93 % de notre budget provient de dons privés. Nous avons le pouvoir d'agir : ensemble, agissons pour sauver des vies en mer Méditerranée.

FAITES UN DON !

#onboardAquarius #TogetherForRescue @SOSMedFrance www.sosmediterranee.fr

PHOTO: Antony Jean / SOS MEDITERRANEE